



Académie de l'Eau

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 6 JUIN 2014**

**Académie des Sciences d'Outre-Mer
15 rue La Pérouse – 75016 PARIS**

Conformément à la loi de 1901 et aux statuts de l'association, l'assemblée générale de l'Académie de l'Eau s'est tenue le vendredi 6 juin 2014, à 10 heures, à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer à Paris -, sous la présidence de Monsieur Serge LEPELTIER.

Le Président Serge LEPELTIER ouvre la séance en remerciant vivement tous les participants pour leur présence. Il salue en particulier les nouveaux membres et les membres venus de loin, y compris de l'étranger. Il présente ensuite les excuses d'un certain nombre de membres de l'Académie de l'Eau retenus par d'autres obligations. Il informe ainsi l'assemblée générale qu'en raison d'un empêchement impératif, le Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean PAGNOD, se trouve dans l'impossibilité de venir et présente ses excuses.

Le Président tient à remercier très chaleureusement pour son hospitalité l'Académie des Sciences d'Outre-Mer qui accueille pour la première fois l'assemblée générale de l'Académie de l'Eau dans un cadre prestigieux et fort agréable.

Le Président indique enfin qu'avec les nombreux pouvoirs reçus, les conditions statutaires de quorum sont satisfaites et que cette assemblée générale peut donc se tenir valablement.

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour

Le Président Serge LEPELTIER propose d'abord aux membres d'approuver le projet d'ordre du jour qui figure dans le dossier joint à la convocation à l'assemblée générale, à savoir :

- ◆ Accueil et enregistrement,
- ◆ Approbation du projet d'ordre du jour,
- ◆ Approbation du projet de procès-verbal de la précédente assemblée générale du 6 décembre 2013,
- ◆ Approbation du rapport d'activité 2013,
- ◆ Rapport du Trésorier sur les comptes 2013 et la situation financière 2014,
- ◆ Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2013,
- ◆ Quitus complet et définitif au Professeur Marc GENTILINI, Président honoraire,
- ◆ Nominations d'un Vice-Président et d'un Secrétaire Général Adjoint,
- ◆ Ratification des nouveaux membres de l'Académie de l'Eau cooptés depuis la précédente assemblée générale,
- ◆ Activités en cours et à venir en 2014 et 2015 ; projet de l'Académie de l'Eau sur la mise en œuvre du droit à l'eau,
- ◆ Recherche de partenariats et de financements adéquats,
- ◆ Questions diverses.

Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal de la précédente assemblée générale du 6 décembre 2013

Aucune remarque écrite ou orale n'ayant été émise, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 3 : Approbation du rapport d'activité 2013

Le Président Serge LEPELTIER donne alors la parole à Jean-Louis OLIVER, Secrétaire Général de l'Académie de l'Eau.

Conformément aux prescriptions réglementaires, celui-ci résume le Rapport d'activité 2013 qui figure dans le dossier préparatoire pour être soumis à l'approbation de la présente assemblée générale.

Durant l'année 2013, les travaux en cours se sont poursuivis et de nouveaux chantiers très importants ont été ouverts.

**Les principaux chantiers de l'Académie de l'Eau sont
pour partie thématiques et pour partie géographiques :**

Les cinq chantiers thématiques en cours sont les suivants :

- ◆ **Le droit à l'eau et à l'assainissement**, sa mise en œuvre et sa tarification, efficacement mené de longue date par Henri SMETS, en liaison avec de nombreux partenaires, publics, privés et associatifs, français ou étrangers, dont le Partenariat Français pour l'Eau (PFE).
- ◆ **Les inondations** avec l'étude pilotée par le Laboratoire "Eau, Environnement et Services Urbains" (LEESU), intitulée "Le territoire de l'eau et la gestion métropolitaine du risque d'inondation : du bassin amont de la Seine au Grand Paris" (TERIME), pour le compte du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). Cette étude a été conclue par un troisième séminaire d'échanges et de débats organisé le 6 novembre 2013 à l'Université de Paris Est. Le rapport de synthèse finale est actuellement en préparation.
- ◆ **Eau et économie verte** : Pour cette problématique, qui porte certaines réponses aux changements climatiques et globaux, l'Académie de l'Eau a organisé avec succès, le 17 octobre 2013, au siège de l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse (RMC) à Lyon, un séminaire intitulé "Quels outils pour une économie verte dans le monde de l'eau ?".

En partenariat avec l'Iddri, l'Académie de l'Eau a réalisé, avec 4 élèves de SciencesPo-Paris, un Projet Collectif intitulé « Economie verte et gestion de l'eau » qui s'est achevé par un colloque organisé le 7 avril 2014 au Pavillon de l'Eau de la Ville de Paris.

Elle collabore dans ce domaine avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) en perspective du 7ème Forum Mondial de l'Eau en mai 2015 à Daegu (Corée) et de la 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques prévue fin 2015 à Paris (COP 21).

- ◆ **Les eaux transfrontalières**, en particulier les systèmes aquifères transfrontaliers, dans le prolongement des deux guides (eaux de surface et eaux souterraines partagées) dont elle a piloté l'élaboration au cours des années écoulées. Après l'assemblée générale du 6 décembre 2013, la conférence-débat traditionnellement organisée ce jour-là a porté sur la coopération décentralisée transfrontalière dans le domaine de l'eau. L'expérience, très innovante et encore peu connue, développée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), d'abord en Europe depuis longtemps et très récemment en Afrique, a été présentée.
- ◆ **Eau, culture et éthique** : En s'appuyant sur ses divers travaux antérieurs, notamment

sur le thème "Eau, culture et spiritualité" dans le cadre du processus "Eau et citoyenneté" du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012, l'Académie de l'Eau prépare avec le Water Culture Institute, ONG américaine, basée à Santa Fé au Nouveau Mexique (U.S.A.), et avec un certain nombre d'autres partenaires français et internationaux (UNESCO, Fondation Botin, Fondation Poupard, Académie de l'Ethique, ...) un projet de Charte Ethique de l'Eau dont l'ébauche pourrait être présentée en mai 2015 au prochain Forum Mondial de l'Eau de Daegu en Corée. Une réunion de lancement s'est tenue les 3 et 4 mars 2014 à la Maison de l'UNESCO.

Les trois chantiers géographiques en cours sont les suivants :

- ◆ **France et Europe :** Bien entendu, l'Académie de l'Eau suit avec attention l'évolution de la politique de l'eau en France dans le cadre des Directives de l'Union Européenne : Directive Cadre sur l'Eau (DCE), Directive Cadre pour la Stratégie des Milieux Marins (DCSMM) Directive inondations, Blue Print, ...

En 2013, elle s'est notamment intéressée aux Rapports effectués par des Parlementaires en mission, Philippe MARTIN et Michel LESAGE, ainsi qu'au Rapport d'Anne-Marie LEVRAUT qui représente le CGEDD au conseil d'administration de l'Académie de l'Eau.

- ◆ **Méditerranée et Afrique :** Dans ces deux zones géographiques où la problématique de l'eau (usages de l'eau et eaux transfrontalières) occupe une place essentielle, l'Académie de l'Eau souhaite renforcer la collaboration qu'elle a établie depuis longtemps avec l'UNESCO. Dans ce domaine, elle coopère étroitement avec l'Union des Associations et Organisations Techniques Internationales (UATI), et l'Union Internationale des Ingénieurs et Scientifiques Francophones (UISF), toutes deux basées à l'UNESCO ; elle y travaille également avec un certain nombre d'autres partenaires importants : la Société Hydrotechnique de France (SHF), avec laquelle a été récemment signé un Accord-cadre de coopération, l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), ... A ce titre, elle a présenté une communication sur le thème de l'eau dans l'économie verte, à la conférence internationale organisée par l'Ecole Polytechnique d'Algérie, du 17 au 20 novembre 2013, à Alger.
- ◆ **Chine :** Dans le prolongement du stage effectué à l'Académie de l'Eau en 2012 par Yishi AN, jeune étudiante chinoise, l'Académie de l'Eau a entrepris de développer avec la Chine une coopération originale, en appui des diverses actions déjà engagées aux niveaux français et européen. L'Académie de l'Eau a ainsi privilégié les deux secteurs stratégiques suivants :

- les échanges documentaires, en partenariat avec les Editions JOHANET, par un Accord-cadre avec le Ministre chinois des ressources en eau
- les inondations, pour lesquelles un colloque international est prévu les 23 et 24 janvier 2014 à Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental, avec des présentations concernant l'agglomération de Pékin, la Ville d'Amsterdam et le bassin de la Seine.

L'ensemble des chantiers précédents sont menés systématiquement dans le cadre de partenariats, recherchant les complémentarités, les synergies et la valeur ajoutée, en veillant à

éviter les doublons, sources de gaspillage et de conflits.

Au-delà de leur diversité thématique et géographique, tous ces chantiers s'inscrivent dans une stratégie globale et cohérente d'un programme pluriannuel d'activités 2013/2014/2015 et au-delà, coordonné avec bon nombre d'autres associations concernées, et périodiquement actualisé en fonction des évolutions constatées.

Après un large échange de vues entre les participants, l'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2013.

Point 4 : Rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice 2013 et la situation financière 2014

Le Président donne alors la parole à Marc-Antoine MARTIN, Trésorier de l'Académie de l'Eau, qui présente l'exposé suivant :

1. Remarques générales

Le Cabinet In Extenso chargé de la comptabilité de l'Académie de l'Eau a produit le rapport de clôture de l'exercice 2013 transmis à l'Académie début mars 2014. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Principales données comptables de l'Académie de l'Eau :

	2013	2012	2011	2010	2009
Total Bilan (€)	39 901	31 357	79 010	179 368	104 595
Produits d'exploitation (€)	73 648	124 824	166 467	230 605	240 743
Résultat net comptable (€)	+ 1528	-17 000	-39 240	+26 429	+11 697

Les données comptables ci-dessus sur les 5 dernières années résument les évolutions de la période 2009 – 2013. On constate une contraction d'activité en 2011 et 2012 avec des résultats nets négatifs sur ces deux années, puis une reprise en 2013.

La raison principale de cette contraction est la baisse, puis la suppression des concours publics à l'Association qui l'a conduite à engager des réductions drastiques de ses dépenses, en particulier à licencier le personnel salarié avec les indemnités légales correspondantes et à consommer ses réserves de la Caisse d'Epargne.

Cependant sur la base d'une part, du plan stratégique triennal 2013-2014-2015 adopté par l'AG de décembre 2012 et d'autre part, de gros efforts de productivité de l'équipe du secrétariat et de la forte mobilisation de plusieurs membres bénévoles, une reprise significative d'activité de l'Académie de l'Eau a été amorcée fin 2012 et poursuivie en 2013.

2. Bilan 2013

On note une amélioration du bilan (+ 27 %), de 31 357 € en 2012 à 39 901 € en 2013. Ceci s'explique pour les raisons principales qui suivent.

Concernant l'Actif, suite à une action énergique de relance les créances ont diminué et les disponibilités se sont améliorées.

Concernant le Passif, les dettes fiscales et sociales liées à la diminution du personnel employé ont mécaniquement baissé, quelques factures de services faits reçues tardivement n'ont pas pu être payées fin 2013 (elles ont été payées au 1^{er} trimestre 2014) et surtout, le résultat de l'exercice 2013 est redevenu positif passant de -17 000 € en 2012 à + 1 528 € en 2013. Cette amélioration reflète l'équilibre retrouvé grâce à la gestion rigoureuse des recettes et des dépenses.

3. Compte de résultat 2013

Les produits d'exploitation sont en baisse (- 41 %) entre 2012 et 2013, principalement due à la baisse des conventions d'aide financière de 83 524 € en 2012 à 6 000 € en 2013. Mais, il faut souligner les recettes significatives apportées par la mutualisation des moyens de secrétariat de l'Académie de l'Eau avec le PFE et aussi la contribution de ce dernier au financement d'une stagiaire en mastère de l'Ecole des Mines de Paris engagée par l'Académie, notamment dans le domaine des inondations (avec le LEESU) et celui de l'économie verte (avec l'Iddri et des étudiants de Sciences Po. Paris).

D'autres recettes sont venues des activités rémunérées des membres bénévoles pour leur participation à des conférences, colloques et séminaires, témoignant ainsi du rayonnement intellectuel permanent de l'Académie de l'Eau : « Prospectives et tensions sur l'eau ; des crises de l'eau en 2050 ? » avec la SHF, l'AFEID et l'ASTEE, « Quels outils pour une économie verte dans le monde de l'eau ? » avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse...

Par ailleurs, on constate une légère baisse (- 10 %) entre 2012 et 2013 des cotisations perçues, de 35 667 € en 2012 à 32 060 € en 2013, essentiellement celles des membres historiques du 2^{ème} Collège (Institutions, entreprises), même si plusieurs nouvelles institutions, nationales et internationales, en sont devenues membres en 2013 (Observatoire du Sahel et du Sahara, ENS Hydraulique-Algerie, Consortium d'Universités américaines pour le développement de l'hydrologie, Editions Johanet...).

Les charges d'exploitation ont connu une baisse plus forte (- 49 %) entre 2012 et 2013 que celle des produits d'exploitation, passant de 142 371 € en 2012 à 72 549 € en 2013. Comme déjà signalé, celle-ci est liée principalement à la forte contraction du personnel salarié de l'Académie, limité à une secrétaire à mi-temps (partagée avec le PFE) et à une stagiaire au 2nd semestre 2013. Elle est liée aussi à une forte diminution des charges (- 41 % de frais de déplacements missions et transports, - 36,6 % de frais de restauration...).

Le décalage entre variations de charges et de produits conduit au **résultat net positif de + 1 527 € en 2013**. Ce résultat est encourageant après deux années négatives.

A noter également que fin 2013 l'épargne du livret A est reconstituée à hauteur de 30 000 €.

4. Perspectives 2014

Comme présenté à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2013, le programme d'activité prévu en 2014 a été engagé au 1^{er} trimestre avec le budget correspondant.

Pour les 3 trimestres suivants, **les charges devront être réduites au maximum.**

Ainsi, pour conduire à son terme le contrat signé en octobre 2013 entre l'Académie de l'Eau et Sciences Po. Paris sur le thème « Eau et économie verte en France », l'Académie de l'Eau a recruté début janvier 2014, en CDD, la stagiaire qui assure le suivi de ce dossier. Ce CDD se terminera mi-avril après le séminaire d'achèvement le 7 avril 2014 au Pavillon de l'eau de la Ville de Paris.

Par ailleurs, l'Académie de l'Eau a prolongé jusque fin avril 2014 le contrat de mutualisation de son secrétariat avec le PFE et donc du coût salarial, signé en février 2013 et renouvelé en juillet 2013.

Enfin, les frais généraux seront réduits au maximum : le contrat d'assurance de l'Académie de l'Eau a été revu et limité à la responsabilité civile de l'Association, les membres ou experts mobilisés devront s'assurer eux-mêmes pour les missions et déplacements, les coûts de transport et hébergement de missions seront limités au minimum...

Il convient de poursuivre activement la recherche de ressources financières en 2014 et au-delà

Les activités prévues en 2014 seront dépendantes des ressources à recevoir : mutualisation de certains frais de secrétariat, recouvrement des cotisations des membres (2^{ème} Collège en particulier), achèvement du programme « Eau et Territoire » TERIME (12 000 €) pour le compte du MEDDE-Commissariat Général du Développement Durable, et sécurisation du financement pour chaque activité décidée.

En conclusion, il conviendra de veiller, en 2014 comme en 2013, à maintenir les équilibres comptables et à rechercher à augmenter les ressources par des activités rémunérées en cohérence avec la vocation et les orientations de l'Académie de l'Eau.

Tel est le défi essentiel de gestion de l'Académie de l'Eau qui dépend de la stratégie adoptée et de sa mise en œuvre avec l'implication active et déterminée de ses membres.

Point 5 : Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013

En l'absence de Jean PAGNOD, Commissaire aux Comptes de l'Académie de l'Eau, notre Trésorier, Marc-Antoine MARTIN, donne lecture du Rapport réglementaire qui figure

dans le dossier préparatoire de la présente assemblée générale et ne mentionne aucune observation particulière, de forme ou de fond.

Point 6 : Approbation des comptes de l'exercice 2013

Le Président soumet alors au vote les comptes de l'exercice 2013 ; ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 7 : Quitus complet et définitif donné au Professeur Marc GENTILINI, Président honoraire

Le Président Serge LEPELTIER rappelle qu'après avoir présidé l'Académie de l'Eau pendant douze ans de 2002 à 2014, le Professeur Marc GENTILINI a souhaité se retirer.

L'assemblée générale unanime lui exprime à nouveau sa gratitude. Elle vote à l'unanimité quitus complet et définitif au Professeur Marc GENTILINI pour sa gestion durant les douze années écoulées.

Point 8 : Nomination d'un Vice-Président et d'un Secrétaire Général Adjoint

Nomination d'un Vice-Président

Les statuts de l'Académie de l'Eau prévoient la désignation de deux Vice-Présidents choisis en son sein par le Conseil d'administration.

Depuis la disparition de Monsieur André BETTENCOURT, aucun des deux postes prévus n'avait encore été pourvu.

Alors que, depuis sa fondation, l'Académie de l'Eau avait été jusqu'ici présidée par deux grands Professeurs de Médecine, le Professeur Jean DAUSSET, Prix Nobel de Médecine, auquel a succédé le Professeur Marc GENTILINI, Président honoraire de la Croix-Rouge Française et de l'Académie de Médecine, il convient de réaffirmer aujourd'hui clairement son intérêt constant pour le domaine de la santé.

C'est pourquoi lors de sa dernière réunion, le 9 avril 2014, le conseil d'administration a souhaité nommer comme Vice-Président le Professeur Yves LEVI, Professeur à l'Université de Paris-Sud, Membre de l'Académie Nationale de Pharmacie et de l'Académie des Technologies, Membre et Administrateur de l'Académie de l'Eau depuis plusieurs années.

Nomination d'un Secrétaire Général Adjoint

Depuis la disparition de Monsieur François VALIRON, co-fondateur et premier Secrétaire Général de notre institution, auquel a succédé le Secrétaire Général Adjoint de cette époque, Jean-Louis OLIVER, l'Académie de l'Eau n'a plus de Secrétaire Général Adjoint.

Afin de conforter notre organisation et notre fonctionnement, lors de sa dernière

réunion, le 9 avril 2014, le conseil d'administration a souhaité nommer un Secrétaire Général Adjoint en la personne de Monsieur Régis THEPOT, Directeur Général de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, qui est aussi très actif en matière de coopération internationale, notamment avec l'Union Européenne, les Pays-Bas et la Chine, dans le domaine des inondations.

L'assemblée générale prend acte, donne son plein agrément à ces deux nominations et félicite chaleureusement Yves LEVI et Régis THEPOT.

Points 9 : Ratification des nouveaux membres de l'Académie de l'Eau cooptés depuis la précédente assemblée générale

Au cours de ces derniers mois, plusieurs candidatures d'origines françaises et/ou étrangères se sont manifestées pour devenir membres de l'Académie de l'Eau ; ce qui confirme son attractivité aux niveaux national et international :

- Dans le Collège des personnalités qualifiées :

- ◆ Madame Anne LE STRAT, Présidente de Eau de Paris,
- ◆ Madame Chifa TEKAYA, de nationalité tunisienne, consultante internationale, notamment auprès de l'UNESCO et de la Banque Africaine de Développement,
- ◆ Monsieur Hubert-Jean CECCALDI, ancien Directeur français de la Maison franco-japonaise, Directeur honoraire à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Président de la Société franco-japonaise d'Océanographie.

- Dans le Collège institutionnel :

- ◆ La Société SLQI Systems, société japonaise, spécialisée dans le développement de la coopération entre la France et le Japon dans le domaine de l'environnement,
- ◆ L'Institut de Prévention et de Gestion des Risques Urbains basé à Marseille, en lien avec le Pôle de compétitivité « Risques » implanté dans cette région.

Ces diverses candidatures ont été agréées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 9 avril 2014. L'assemblée générale les ratifie conformément aux statuts de l'Académie de l'Eau.

Point 10 : Activités en cours et à venir en 2014 et 2015 ; projet de l'Académie de l'Eau sur la mise en œuvre du droit à l'eau

Les activités 2014/2015 de l'Académie de l'Eau s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle, thématique et géographique, qui tient compte de trois grands rendez-vous internationaux prévus en 2015 :

- En avril 2015, le 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Daegu en Corée,
- En septembre 2015, les Objectifs du Développement Durable post 2015, aux Nations-Unies à New York,
- En décembre 2015, la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations-Unies sur les changements climatiques, à Paris.

Le premier semestre 2014 est particulièrement chargé, avec 6 manifestations importantes consécutives :

- Les 23 et 24 janvier 2014, présentation de l'audit de l'OCDE sur la prévention et la gestion du risque d'inondation sur le bassin amont de la Seine, au Conseil Economique, Social et Environnemental,
- Le 4 février 2014, Journée franco-asiatique sur l'eau et ses éco-traitements, au Pavillon de l'eau de la Ville de Paris,
- Les 3 et 4 mars 2014, colloque sur l'eau et l'éthique, à la Maison de l'UNESCO,
- Le 26 mars 2014, audition à l'Assemblée Nationale par Michel LESAGE, Député des Côtes d'Armor, sur la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement,
- Le 7 avril 2014, colloque « Eau et économie verte en France : « freins et solutions », à l'issue du Projet collectif mené par l'Académie de l'Eau, en partenariat avec l'Iddri, avec un groupe d'élèves de Sciences Po. Paris,
- Le 6 juin 2014, conférence-débat interacadémique « Le défi mondial de l'eau », à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

Le programme du second semestre de l'année comporte une importante implication dans la célébration du 50^{ème} Anniversaire de la loi du 16 décembre 1964, à l'origine des institutions de bassin françaises :

- le 21 octobre 2014, à la Maison de la Chimie,
- et le 4 décembre 2014, à l'Université de Paris Sud à Sceaux.

D'autre part, une contribution de notre Collègue Henri BOYÉ a été proposée dans le cadre de la conférence internationale « Eau et Energie » prévue à Lyon les 29, 30 et 31 octobre 2014.

Après un large débat avec les participants, l'assemblée générale prend acte et approuve le programme d'activités en cours et à venir en 2014 et 2015.

Projet de l'Académie de l'Eau sur la mise en œuvre du droit à l'eau

Le Président Serge LEPELTIER donne alors la parole à notre collègue Henri SMETS qui présente l'exposé suivant :

Une Proposition de loi visant à « la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement » a été déposée à l'Assemblée Nationale par des députés de cinq partis (PPL N°1375). A l'invitation du député Michel Lesage, Rapporteur de la Proposition de loi, l'Académie de l'Eau a présenté ses observations lors d'une audition tenue le 26 mars 2014 à l'Assemblée Nationale.

L'Académie de l'Eau soutient l'inscription dans l'ordre juridique interne du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement. Elle considère que les lois françaises existantes

devraient être complétées par un texte du type de celui présenté dans la PPL N° 1375 dont elle soutient les grands principes. Elle croit utile de choisir des approches simples et peu coûteuses et considère qu'il est mal indiqué de faire dépendre la reconnaissance du droit à l'eau de la création éventuelle d'un impôt nouveau.

Elle considère que le principe « l'eau paye l'eau » et les mécanismes de solidarité au niveau local ou supra-local devraient être mis en œuvre avant le recours à de nouvelles taxes. Elle note que plusieurs municipalités ont fait des progrès considérables dans la mise en œuvre du droit à l'eau sans faire appel à une taxe nouvelle.

L'Académie a soumis à titre d'exemple un texte concis de loi sur le droit à l'eau selon lequel les municipalités déterminent dans leur contexte propre l'ampleur des mesures de solidarité à mettre en œuvre pour rendre effectif le droit à l'eau potable et à l'assainissement (voir sur le site de l'Académie les Observations de l'Académie). Ces mesures seront financées par péréquation interne entre usagers de l'eau et par des subventions des collectivités. Dans certains cas, il sera sans doute souhaitable que l'Etat accompagne ces mesures de solidarité.

Bien que globalement similaires, les propositions de l'Académie et celles de la PPL N° 1375 diffèrent sur les points suivants :

- a) l'approche de l'Académie concernant l'aide préventive pour l'eau serait compatible avec la solution mise en œuvre dans le cas de l'aide pour l'énergie ;
- b) selon la proposition de l'Académie, les usagers dont les revenus sont faibles reçoivent une aide forfaitaire alors que dans la PPL N° 1375, l'aide est proportionnelle à l'écart entre la facture d'eau pour une consommation standard et 3 % des ressources de l'utilisateur (ce qui oblige à connaître les revenus exacts de l'utilisateur) ;
- c) le financement des aides dans le cas de la PPL N° 1375 est assuré par une taxe de solidarité au plan national tandis que dans la proposition de l'Académie, le financement est essentiellement assuré localement en fonction des besoins locaux.

Du point de vue des usagers de l'eau, la solution de la PPL serait sans doute préférable à celle de l'Académie. En revanche, cette dernière solution serait plus facile à mettre en œuvre et impliquerait des frais de gestion plus réduits.

L'Académie de l'Eau souhaite ardemment que l'Assemblée Nationale débattenne de la reconnaissance du droit à l'eau comme droit de l'homme et choisisse les modes de financement de l'aide préventive pour l'eau.

Point 11 : Recherche de partenariats et de financements adéquats

Le Président donne la parole à Régis THEPOT, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de l'Eau qui propose un programme de relance concernant :

- le versement des cotisations annuelles,
- les prises de contact méthodiques auprès des nombreuses fondations d'entreprises susceptibles de s'impliquer dans le domaine de la gestion des ressources et des usages de l'eau.

Ce programme sera finalisé et mis en œuvre au cours des prochains mois.

L'assemblée générale fait part de son plein accord et de ses encouragements dans cette démarche.

Point 12 : Questions diverses

Le Secrétaire Général, Jean-Louis OLIVER, informe l'assemblée générale que deux mandats d'administrateurs sont venus à échéance cette année pour Albert-Louis ROUX et Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT.

Albert-Louis ROUX a fait part qu'il ne souhaitait pas en demander le renouvellement ; ce qui n'est pas le cas pour Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT.

L'assemblée générale tient à remercier chaleureusement Albert-Louis ROUX pour son importante implication dans les travaux de l'Académie de l'Eau, depuis son origine, notamment dans le domaine essentiel des relations entre eau et territoires, urbains ou ruraux. Elle lui donne aussi quitus, complet et définitif, pour sa gestion.

Par ailleurs, elle renouvelle le mandat d'administrateur de Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, pour une nouvelle période de trois ans, conformément aux statuts de l'Académie de l'Eau.

Dans ces conditions, la composition du conseil d'administration devient la suivante, avec treize titulaires sur les quinze sièges prévus dans les statuts, et en précisant l'année d'échéance des mandats en cours :

Président : Serge LEPELTIER (2016)

Secrétaire Général : Jean-Louis OLIVER, Ingénieur Général honoraire des Ponts et Chaussées (2016),

Trésorier : Marc-Antoine MARTIN, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts (2016),

Autres administrateurs :

- ♣ Monique BARBUT, Secrétaire Exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2015),
- ♣ Brice LALONDE, ancien Ministre de l'Environnement (2015),
- ♣ Yves LEVI, Professeur à l'Université de Paris Sud, membre de l'Académie Nationale de Pharmacie et de l'Académie des Technologies, membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine (2015),
- ♣ Gérard PAYEN, Président d'AQUAFED, Fédération Internationale des Distributeurs d'eau privés (2013),

- ^ Jean-Luc REDAUD, Ingénieur Général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, Délégué Général de l'Association 4D (2015),
- ^ Pierre-Alain ROCHE, Directeur Général adjoint chargé du Pôle aménagement du territoire au Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine, Gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau, Président de l'ASTEE (2013),
- ^ Pierre-Frédéric TÉNIÈRE BUCHOT, Président du Programme Solidarité Eau (2017),
- ^ Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, représenté par Anne-Marie LEVRAUT, Ingénieure Générale des Ponts, des Eaux et des Forêts (membre de droit),
- ^ Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Espace Rural, représenté par Guillaume BENOIT, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts (membre de droit),
- ^ Région Wallonne de Belgique, représentée par Jean-Marie WAUTHIER, Ingénieur en Chef, Chef du Pupitre Environnement, (2015).

Par ailleurs, compte-tenu des difficultés de la conjoncture économique et après un large débat avec tous les participants, l'assemblée générale a décidé d'actualiser le montant des cotisations des membres individuels de l'Académie de l'Eau, qui n'avait pas été modifié depuis plusieurs années : celui-ci est porté de 40 à 50 (cinquante) Euros par an à partir du 1^{er} janvier 2015. Le barème des cotisations des membres institutionnels reste inchangé.

★ ★

★

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président Serge LEPELTIER exprime encore ses remerciements à tous les participants pour leur présence et leur soutien, puis il clôt l'assemblée générale à 12 heures 30.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Jean-Louis OLIVER

Serge LEPELTIER